



HÉBERGEMENTS

LES PAPILLONS BLANCS DE BERGERAC

LIVRET D'ACCUEIL

FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ

FAM LES MUSCADELLES

Route de la Catte – 24112 BERGERAC

Tél : 05 53 61 59 00 – Fax : 05.53.61.93.30

Mail : hebergement@pb24.fr



**LES
PAPILLONS BLANCS
DE BERGERAC**

BIENVENUE !

Nous sommes un foyer d'accueil médicalisé pour adultes en situation de handicap mental. C'est à la fois un lieu de vie et un lieu de soin au service de personnes en difficultés, quel que soit leur niveau de handicap mental.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil une présentation de l'établissement et des renseignements utiles sur son fonctionnement.

Directeur : M. Philippe MORIN

Chefs de service : Mme Isabelle MONPONTET – Mme Hayat KHAMISSI



L'association « Les papillons blancs de Bergerac »

L'association des Papillons Blancs de Bergerac est une association à but non lucratif (type loi 1901), créée en 1967 à l'initiative de parents d'enfants porteurs de handicap mental qui ne pouvaient accéder au milieu scolaire ordinaire.

Elle réunit aujourd'hui 17 établissements et services qui accompagnent des personnes, enfants et adultes, en situation de handicap mental.

Sa présidente : Mme Joëlle VAN LIERDE

Son directeur général : M. Denis CLARK

Le FAM « Les Muscadelles »

Le FAM Les Muscadelles est un foyer d'accueil médicalisé. Il a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 2005.

Ouvert toute l'année, il permet l'accueil de 44 usagers en internat et 10 en externat. Il dispose d'une chambre supplémentaire pour les stagiaires.

À qui nous adressons-nous ?

Le foyer est agréé pour accompagner 54 personnes de plus de 18 ans, hommes et femmes, lourdement handicapées mentales.

Pour être admis,

- La MDPH doit avoir validé l'orientation vers le FAM.
- Les personnes doivent bénéficier de l'aide sociale.
- Il faut avoir effectué au moins un stage de 3 semaines au sein de l'établissement.

Le personnel du foyer

Les services mutualisés

La proximité avec le foyer de la Brunetière permet la mutualisation de plusieurs services : l'entretien, le secrétariat, la comptabilité, la lingerie et la cuisine.

✧ Les encadrants du quotidien

Les encadrants interviennent de 7h à 22h, tous les jours de l'année, week-ends et vacances compris. L'équipe est composée de :

- ✧ 19 aides-soignants
- ✧ 13 aides-médico-psychologiques (AMP) ou accompagnant éducatif et social (AES) – dont 2 en service remplacement

✧ L'accueil de jour et le service ressource

- ✧ 2 moniteurs-éducateurs et 1 éducateur spécialisé animent les activités proposées par l'accueil de jour.
- ✧ Le service ressource est composé de 2 moniteurs-éducateurs. Ces professionnels proposent des activités ouvertes à tous et assurent des relais ponctuels au sein de l'établissement pour les différents modules.

✧ Le service de nuit

Du personnel de nuit est présent de 21h45 à 7h15 pour assurer l'accompagnement de nuit des résidents, pour ceux qui dorment et ceux qui veillent, et pour assurer la sécurité des locaux. L'équipe de nuit est composée de :

- ✧ 2 aides-soignants de nuit
- ✧ 2 surveillants de nuit

✧ L'équipe de soins

- ✧ 1 médecin psychiatre et un médecin généraliste interviennent plusieurs fois par semaine sur le foyer.
- ✧ 3 IDE assurent les soins infirmiers et la coordination du médical.
- ✧ Une psychologue assure le soutien psychologique des résidents et l'éclairage des professionnels sur les comportements observés.
- ✧ 1 ergothérapeute et 1 musicothérapeute travaillent au foyer.

✧ Le personnel social

Une assistante sociale accompagne les résidents dans les démarches administratives nécessaires et la défense de leurs droits.

✧ Les agents de service intérieur (ASI)

Les 5 agents de service intérieur assurent les interventions en ménage.

L'organisation du foyer

✦ Le secrétariat



Il est ouvert tous les jours de 9h à 17h.

✦ Les repas

Ils sont préparés par la cuisine de La Brunetière et livrés chauds deux fois par jour.



✦ Le linge



Le linge des résidents et le linge de maison (draps, serviettes...) est lavé par la lingerie de La Brunetière.

Le linge sale est récupéré et le linge propre est livré plusieurs fois par semaine.

Le linge doit être marqué au nom des résidents.

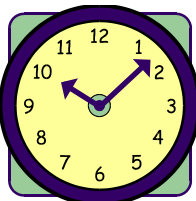
✦ La participation des résidents

« En venant vivre au foyer, je peux participer à certaines tâches quotidiennes :

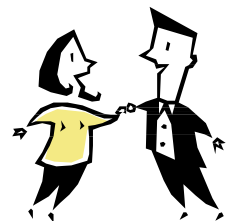


Aider aux services de table

Entretenir ma chambre »














« Je dois respecter les horaires (pour les repas et les activités) et le règlement de fonctionnement. »



Une journée type au foyer

LA SEMAINE ET LE WEEK-END*

MATIN		APRÈS-MIDI / SOIR	
 <p>Lever</p> <p>Toilette </p>	De 7h00 à 10h00	 <p>Activités module, Accueil jour et Service ressources</p>	De 14h à 16h
<p>Petit-déjeuner</p> 	De 7h00 à 10h00	<p>Départ des externes</p> 	À partir de 16h30
<p>Arrivée des externes</p> 	De 9h00 à 10h30	<p>Souper</p> 	19h00
 <p>Activités module, Accueil jour Et service ressources</p>	De 10h00 à 12h00	 <p>Coucher</p>	À partir de 20h30
 <p>Repas</p>	De 12h00 à 14h00	 <p>Nuit Le service de nuit est à votre disposition pour répondre à vos besoins</p>	De 21h45 à 7h15

*Le week-end, les horaires sont les mêmes. Les différences sont les suivantes :

- Les externes ne viennent pas au foyer
- Le service d'accueil de jour est fermé.

Les modules

L'ÉTABLISSEMENT COMPORTE 5 MODULES DE VIE IDENTIQUES

Il y a 6 encadrants du quotidien par module.



Lieux de vie collectifs



À mon arrivée, le foyer m'attribue une chambre individuelle si je suis interne, double si je suis externe.

J'ai le droit de personnaliser mon espace avec l'accord des encadrants, qui vérifient si c'est sécurisé et en accord avec la loi.

Si je suis en capacité de la conserver, on me remet une clé. Je ne dois pas la perdre.



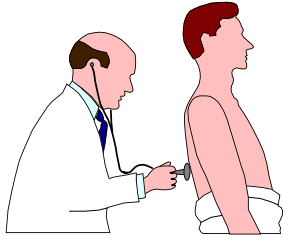
et de vie privée



Accueil de jour et service ressources

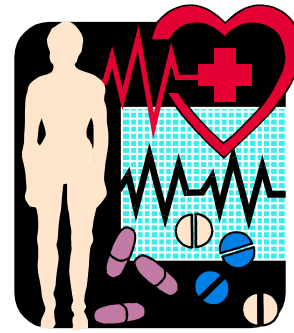
LES ACTIVITÉS





LE MÉDECIN TRAITANT

Vous pouvez choisir comme médecin traitant le médecin de l'établissement ou un médecin extérieur.



LES SPÉCIALISTES

Vous les choisissez avec votre médecin généraliste et nous pouvons vous y accompagner

Exemples de spécialistes :

- Dentiste
- Cardiologue
- Neurologue
- Dermatologue
- Ophtalmologue...

LES PARAMÉDICAUX

Une ergothérapeute et une musicothérapeute travaillent au foyer.

Quant aux autres soins paramédicaux (kiné, pédicure, etc.), ils sont assurés par des professionnels libéraux, au sein du foyer, ou en cabinet.

Si vous avez une préférence, le foyer peut la prendre en compte, sous conditions (distance, disponibilité, etc.)

Les équipements de soin intramuros



La balnéothérapie

L'infirmierie



La salle Snoezelen



Des temps forts institutionnels

Journées portes ouvertes, journées à thème, « bal à fond », fête de Noël, rencontres avec les centres sociaux, journées sportives, chandeleur...



Les formalités administratives

✦ *L'admission*

Lorsque votre admission a été validée par la direction du foyer, et que vous aurez fourni tous les documents nécessaires pour constituer votre dossier, vous recevez un courrier précisant la date à laquelle vous serez accueilli au foyer.

✦ *Le dossier de l'usager*

À votre arrivée, un dossier papier et informatique est élaboré. Il comporte :

- Un volet administratif
- Un volet médical
- Un volet éducatif
- Un volet psychologique



Ce dossier est confidentiel et vous (ou votre mandataire judiciaire) pouvez le consulter selon une procédure en vigueur dans l'association. Il respecte le secret médical. Les informations stockées sur informatique sont sauvegardées et sécurisées.

✦ *Contrat de séjour*

Dans le mois qui suit votre arrivée, vous signerez le contrat de séjour, avec le directeur du foyer et votre mandataire judiciaire.



Au bout de 6 mois, voire avant, l'équipe vous proposera un avenant, qui fixe les prestations et objectifs personnalisés. Vous le signez, en accord avec votre mandataire judiciaire, et le foyer. Il sera révisé tous les ans.

✦ *Projet personnalisé*



Les accompagnants du foyer observent votre façon de vivre et en déduisent vos besoins. Vous dites ce que vous attendez du foyer. À partir de ces éléments, des objectifs sont proposés avec des activités et soins associés. Cette démarche constitue votre projet personnalisé.

Il est construit avec vous et votre représentant légal et un document vous est remis. Le projet est un guide pour l'équipe pour votre accompagnement. Il n'est pas signé, ce n'est pas un document contractuel.

Mon droit d'expression

Je peux m'exprimer librement au quotidien auprès de l'équipe ou de la direction

Je peux m'exprimer sur des sujets individuels :

1. En parlant aux encadrant du foyer (module ou autre)
2. En demandant à rencontrer des professionnels spécifiques (psychologue, médecins, direction...)
3. Lors de la révision de mon projet personnalisé

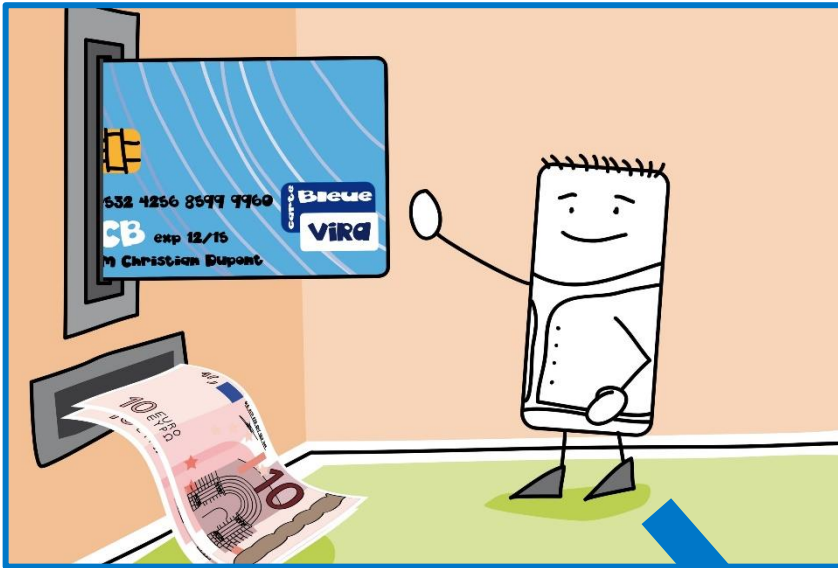


Je peux m'exprimer sur des sujets collectifs :

1. Lors de réunions du comité des fêtes (tous les mois)
2. Au conseil à la vie sociale (3 représentants pour les résidents, 2 pour les parents, 1 pour le personnel et 1 représentant pour l'association).
3. Lors d'enquête de satisfaction



Mon argent



Votre argent est géré avec votre représentant légal.

Selon vos ressources et besoins, il fixe avec vous le montant de l'argent réservé aux petites dépenses personnelles.

Il peut être conservé dans le coffre du FAM.

Vous pouvez également y mettre votre carte de retrait.



Téléphone, courrier

« Je peux recevoir du courrier à mon nom. »



MON ADRESSE
Mme ou M.X
FAM Les Muscadelles
Route de la Catte
24112 Bergerac cedex

« Je peux recevoir les appels extérieurs, dans le bureau des encadrants »

N° tél : 05.53.61.59.04



Les visites

Je peux recevoir des visites dans le salon des familles.
Merci de prévenir quelques jours avant la direction.
L'accès aux modules est possible deux fois dans l'année lors des journées portes ouvertes, en juin et en décembre, ainsi que sur demande auprès de la direction.



EN CAS DE PROBLÈME

LES MÉDIATEURS

En cas de problème ou de demande particulière, vous pouvez faire appel à l'équipe, aux chefs de service, au directeur du FAM et du secteur hébergement, à votre tuteur...



Si cela ne résout pas votre problème, vous pouvez faire appel à la commission d'action familiale, en appelant le secrétariat du siège social.



Si ce n'est pas suffisant, il est affiché dans chaque établissement et service de l'association les noms des personnes qui sont référencées comme personnes qualifiées pour la médiation au sujet des personnes handicapées par l'ARS Dordogne (numéro sur la dernière page de ce livret).

« Pour les appeler, je demande à la direction de m'aider. »

CE QUE JE PAYE

Vivre au foyer coûte de l'argent, je paye donc avec mon allocation adulte handicapé (AAH) pour :

- **Le service hôtelier** : la chambre, les repas, l'eau, l'électricité, le chauffage,
- **Le service à la personne** : le salaire des personnels, les soins.

Mais cela coûte cher et mon revenu est insuffisant, alors le conseil départemental m'aide grâce à l'aide sociale.

Attention : je dois refaire un dossier de demande d'aide sociale à chaque renouvellement d'orientation. L'assistante sociale peut m'aider.

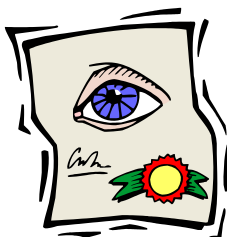
Certaines activités sont à la charge financière des résidents (équitation, carte de pêche, vacances, transports pour des séjours en famille ou pour des congés...) lorsqu'elles répondent à des demandes particulières et personnelles.



LES ASSURANCES

Toute personne est personnellement responsable de ses actes, même si elle est handicapée et sous tutelle.

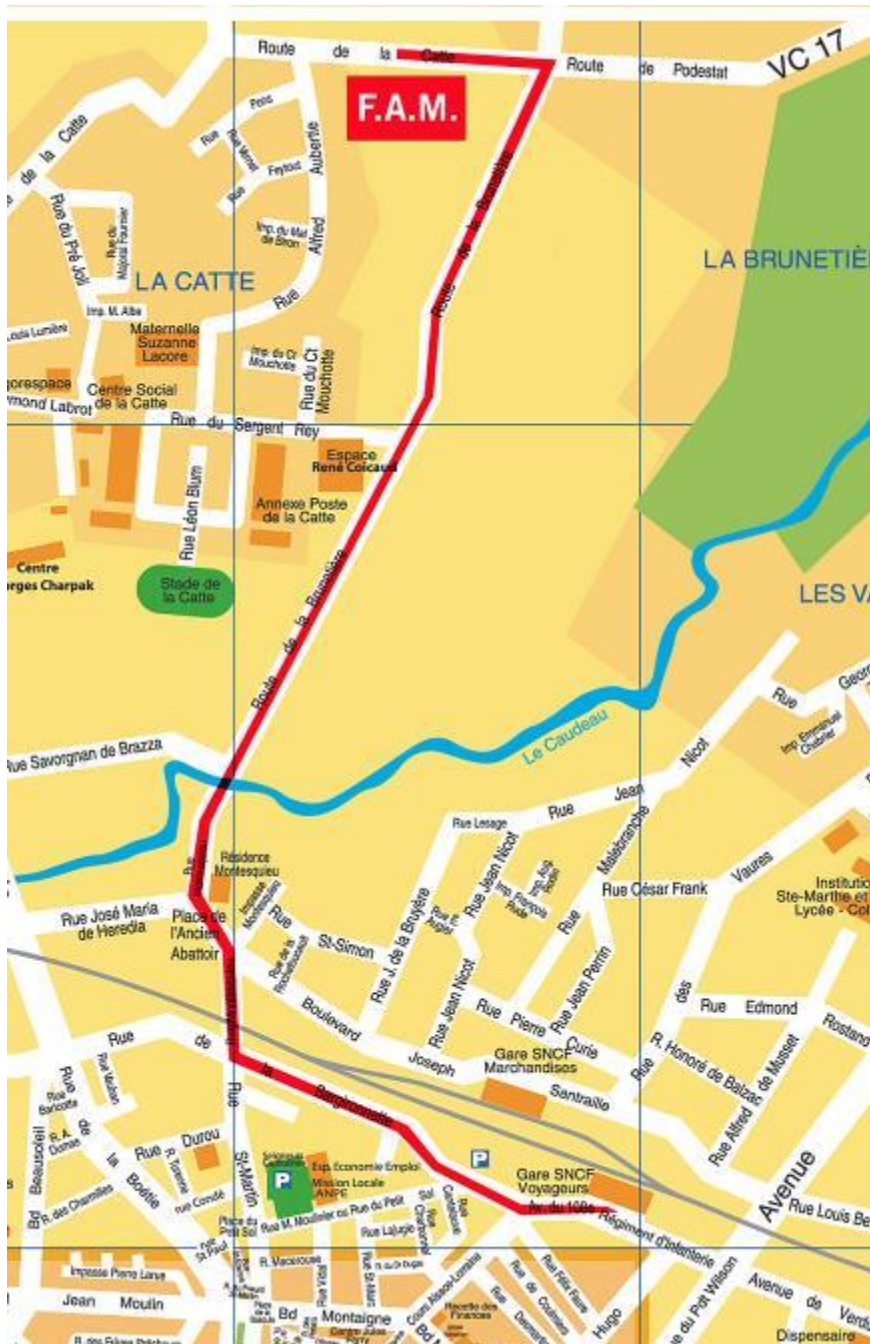
Le foyer me recommande donc fortement de m'assurer personnellement en responsabilité civile.



L'attestation d'assurance en responsabilité civile est à fournir au secrétariat chaque année.

PLAN D'ACCÈS

AU FAM LES MUSCADELLES



Route de la Cattede, 24112 BERGERAC

Secrétariat secteur hébergement

Tel. : 05.53.61.59.00—Email: hebergement@pb24.fr

Les Numéros utiles



Siege social
05.53.74.49.49

Foyer d'accueil médicalisé
05.53.61.59.04



**Direction territoriale de l'agence
Régionale de sante (médiateur)**
05.53.03.10.50

**Maison départementale des personnes
handicapées de la Dordogne (MDPH)**
Tél : 05 53 03 33 55
Numéro vert : 0 800 800 824
mdph24@dordogne.fr



Allo maltraitance : 39 77

NOTES

Référent :

RDV :

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes.



Association Les Papillons Blancs de Bergerac
6 avenue Paul Painlevé – 24112 BERGERAC CEDEX
Tel : 05 53 74 49 49 – Fax : 05 53 61 74 62
Mail : siege@pb24.fr
www.papillons-blancs24.com